

AVIS PUBLIC

2016-09-219

Adoption du règlement numéro 215-2016-01

Règlement 215-2016-01 modifiant le Règlement 215-2016 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Martin Saint-Laurent et secondé par Monsieur le Conseiller Maxime Grenier et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 215-2016 soit modifié en ajoutant cet article.

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Copie certifiée le 09-09-2016

Francine Poulin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Donné à Saint-Simon-les-Mines, ce 09 septembre 2016,

Francine Poulin
Directrice générale